

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della
Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 64 (1881)

Vereinsnachrichten: Rapport de la Commission des Mémoires pour 1880/81

Autor: Forel, F.A.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IV.

Rapport de la Commission des Mémoires *pour 1880/81.*

MM.

Votre *Commission de publication des Mémoires*, après avoir perdu, par une démission, son président respecté M. le conseiller P. Merian de Bâle et, par un décès, M. de Fellenberg-Rivier de Berne, a été complétée l'année dernière par les nominations que vous avez faites à Brigue de MM. Ls. Rutimeyer de Bâle et Th. Studer de Berne. Elle a repris dans le courant de cette année la publication des Mémoires à peu près interrompue depuis quelques années; nous avons l'honneur de déposer sur le bureau la première livraison du XXVIII. volume contenant:

O. Heer, Beiträge zur fossilen Flora von Sumatra.
22 pages et 6 planches.

C. Cramer, Ueber die geschlechtslose Vermehrung des Farn-Prothalliums etc. 16 pages, 3 planches.

Kollmann, Die statistischen Erhebungen über die Farbe der Augen, der Haare und der Haut in den Schulen der Schweiz. 42 pages, 2 cartes.

Nous avons actuellement sous presse un important mémoire de M. A. *Rothpletz* d'Aarau: „Das Diluvium um Paris und seine Stellung im Pleistocæn“.

Vous nous avez l'année dernière donné pour mission de publier si possible le mémoire de M. *Th. Gosset*, Die Vermessungen am Rhône-Gletscher, couronné par le prix

Schläfli. Conformément à cette injonction, nous nous sommes mis en rapport avec l'auteur du travail qui nous a promis de nous le présenter sous une forme convenable pour la publication dans nos Mémoires; nous sommes aussi entrés en relation avec le Club alpin Suisse promoteur et principal organisateur des travaux du glacier du Rhône qui font l'objet de ce mémoire. Nos rapports avec le comité central de cette société, amie de la nôtre, ont été des plus faciles et nous nous sommes mis d'accord pour faire imprimer dans nos Mémoires une publication qui fasse honneur aux deux sociétés, à l'auteur des travaux et à la grande entreprise scientifique à laquelle le Club alpin suisse donnera son nom. Nous espérons arriver à mener à bonne fin cette publication, dans le courant de cette année.

Les dépenses qui ont été payées cette année pour la publication des Mémoires se sont élevées à la somme de fr. 373 pour le mémoire Cramer. Il reste à payer le mémoire Kollmann dont les comptes ne nous ont pas encore été remis.

Nous avons cette année entrepris une révision de notre règlement intérieur de manière à ordonner mieux nos rapports avec les auteurs, et à nous mettre en mesure de placer en librairie les mémoires isolés, sous la forme de tirage à-part. Voici le règlement tel qu'il a été adopté par notre Commission et approuvé par le Comité central en date du 14 mai 1881:

**Regulativ
für die Publication der Denkschriften.**

1. Der Autor hat seine Arbeit in leserlicher Schrift und was Text und Tafeln betrifft, in vollendet defin-

**Règlement intérieur
pour la publication des Mémoires.**

L'auteur doit livrer son travail en copie lisible et sous sa forme définitive, aussi bien pour le texte que pour les

tiver Gestalt einzureichen. Er besorgt die letzte Correc-
tur, hat aber die Kosten für
Einschaltungen, Zusätze und
Veränderungen, die er vor-
nimmt, selbst zu tragen.

2. Der Autor erhält 30
Gratisexemplare seines Auf-
satzes, kann jedoch, wenn
er es vor dem Drucke an-
zeigt, ein gleiche Zahl Se-
parat-Abdrücke, zum Kosten-
preis (Papier, Druck und Ver-
sendung) beziehen.

Diese Autor-Exemplare
dürfen nicht in den Buch-
handel kommen.

3. Von der ganzen Auflage
werden 100 Exemplare oder
mehr für den Einzelverkauf
bestimmt und zu dem Ende
einzel brochirt und mit
einem Umschlag und Titel
versehen.

4. An die Bibliotheken
und festen Abonnenten wer-
den die ganzen Bände (oder
halben Bände) abgegeben;
hingegen kommen die Einzel-
arbeiten successiv wie sie er-
scheinen auf den Bücher-
markt.

planches. Il reçoit en cor-
rection la dernière épreuve,
mais s'il ordonne des adjonc-
tions, des intercalations, ou
des recompositions, il doit
en supporter les frais.

2. L'auteur reçoit 30 exem-
plaires de son mémoire à
titre gratuit. S'il en fait la
demande avant le tirage, il
recevra 30 exemplaires en
plus, qui lui seront comptés
au prix de revient (papier,
impression et expédition).

Ces exemplaires d'auteur
ne pourront pas être mis en
librairie.

3. Il sera réservé au moins
100 exemplaires de chaque
mémoire pour la vente en
mémoire isolé avec une cou-
verture et un titre spécial.

4. Les mémoires sont en-
voyés aux bibliothèques et
abonnés en volumes ou demi-
volumes. Chaque mémoire
isolé est mis en librairie
aussitôt qu'il est terminé.

5. Jede Separat-Arbeit erhält auf dem Umschlag einen äusseren Titel, der aber der nämliche ist, wie der innere. Unter der Angabe des Gegenstandes und des Autors trägt er die Worte: „Denkschriften der Schweiz. Naturf. Ges. etc.“ und darunter das Datum des Erscheinens.

6. Der Verkaufspreis des ganzen Bandes, welcher je nach der Zahl der Tafeln 30 bis 50 Bogen haben soll, wird auf Fr. 25 festgestellt; für die festen Subscribers der Gesellschaft auf Fr. 15. Der Preis der einzelnen Aufsätze wird jedesmal mit Rücksicht auf Bogen- und Tafelzahl im Verhältniss zu obigem ganzen Preise besonders bestimmt.

En présence du stock considérable d'anciens cahiers de nos mémoires qui encombrent notre magasin nous avons pris la résolution suivante qui est en vue d'exécution.

5. Chaque mémoire isolé a une couverture portant le titre même du mémoire, le nom de l'auteur, le titre général des mémoires de la Société, le numéro du volume et la date de la publication.

6. Chaque volume contient 30 à 50 feuilles d'impression suivant le nombre de planches qui y sont adjointes. Le prix de vente est fixé à fr. 25, celui de souscription à fr. 15. Le prix de vente des mémoires isolés est fixé dans chaque cas d'après le nombre des feuilles d'impression et des planches.

Résolution.

1. La société met en librairie les mémoires isolés publiés dans les anciens volumes de sa collection; pour cela elle divise ces volumes à mesure de la commande.

2. Il sera réservé un stock de 30 exemplaires de chaque volume.

3. Les mémoires isolés seront livrés au libraire de la société M. Georg à Bâle, brochés, avec le titre écrit à la main, ainsi que l'indication du volume de la collection et la date.

4. Il sera établi un prix de vente de chacun des mémoires isolés offerts au public; un catalogue en sera dressé, et il sera répandu par les soins du libraire.

5. Le questeur de la société est chargé d'organiser le service du brochage des mémoires isolés et de leur livraison au libraire à mesure des commandes faites par celui-ci.

6. Le président de la commission des mémoires est chargé de l'exécution de la résolution.

(Approuvé par le Comité central le 14 Mai 1881.)

En conformité d'une décision prise dans la session de St-Gall nous avons fait un appel aux membres de la société pour obtenir de nouveaux abonnés; il a été répondu à cet appel dans une certaine mesure.

Nous avons actuellement à fournir les mémoires à :

abonnés	99
sociétés correspondantes	62
	161

Nous espérons que de nouvelles inscriptions viendront augmenter ce nombre encore trop faible de nos abonnés. Nous veillerons à rappeler aux jeunes membres l'intérêt de nos mémoires et le devoir incomtant à tous ceux qui ont à cœur l'honneur et les intérêts scientifiques de la Suisse, d'apporter, chacun dans la mesure de ses forces, sa cotisation à notre publication. Nous recommandons vivement notre entreprise à la sollicitude de tous les membres de la société.

Nous avons reçu la démission d'un de nos plus anciens collègues, M. le Dr. Rahn-Escher de Zürich, qui faisait partie de notre commission depuis 1849. Nous lui exprimons notre reconnaissance pour l'appui sympathique et dévoué qu'il a pendant 32 ans apporté à nos travaux. Le Comité central vous fera des propositions pour son remplacement.

Conformément au règlement et à la tradition nous vous demandons pour l'année prochaine de nous ouvrir un crédit indéterminé, dans les limites des ressources financières de la société et avec l'assentiment du Comité central, avec mission de donner suite à la publication des mémoires.

Morges, 28 juillet 1881.

Le président:
Prof. Dr. F. A. Forel.